

Femmes immigrées et avancée en âge : des modalités d'accès aux droits socio-sanitaires inscrites dans les configurations des territoires

Rafaël Ricardou

67

EN 2012, à l'occasion de l'année européenne du vieillissement actif, le réseau européen contre le racisme (ENAR, European Network Against Racism) associé à la plateforme AGE (Active Senior Citizen for Europe) a saisi l'Union européenne quant à la situation des immigré(e)s âgé(e)s en Europe, qui seraient près de 7 millions : « Les migrants et minorités ethniques et religieuses plus âgés font face à des défis spécifiques en Europe, tels que l'accès aux soins de santé, au marché de l'emploi, ainsi que des difficultés à participer pleinement à la société¹. » Cette initiative témoigne d'une reconnaissance grandissante de la question du vieillissement des migrants, hommes et femmes, par les pouvoirs publics et acteurs sociaux. En France, cette reconnaissance s'est traduite, en 2013, par la mise en place d'une commission parlementaire sur les immigré(e)s âgé(e)s, qui a mené de nombreuses auditions auprès d'associations, de professionnels et chercheurs. Citons également le groupe de travail interministériel qui s'est réuni à partir de 2010 sous l'égide de la DAIC (Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté). D'autres institutions s'emparent de la question, comme la CNAV, ou les collectivités territoriales, comme les conseils

Rafaël Ricardou est coordinateur antenne Île-de-France du GRDR, ONG intervenant en Afrique et en France dans l'accompagnement des projets des populations immigrées.

1. Communiqué de presse ENAR/AGE, 2012 (<http://cms.horus.be/files/99935/Media Archive/pdfpressefr/2012-11-22%20AGE-ENAR%20PR%20older%20minorities%20and%20migrants-FR.pdf>).